



La Lettre de Saint Florent

PAROLES D'UN ÉVÊQUE

Depuis son arrivée à Strasbourg, Mgr Luc Ravel a multiplié les initiatives face aux scandales qui secouent l'Église : publication de la lettre pastorale **Mieux vaut tard** en septembre 2018, envoi du message **Une bonne fois pour toutes !** aux prêtres du diocèse pour Noël, lecture impéree d'une homélie rédigée par ses soins à toutes les messes du dimanche 24 mars 2019, indiction d'un jour de prière et de jeûne le vendredi 29 mars 2019.

Dernière initiative en date : la publication d'un livre intitulé **Comme un cœur qui écoute** (Artège, 225 pages, 9,90 €).

AU FIL DES PAGES

Dès l'introduction, l'archevêque [A.] constate que de nos jours une double pression s'exerce sur l'Église pour qu'elle sorte de son inertie : une pression à chaud, exercée par l'actualité et les media, qui a déclenché une prise de conscience ; une pression à froid, exercée par les cris des victimes et les exigences de l'Évangile, qui pousse l'Église à agir. Telle la vigne de l'Évangile (Jn 15, 1-8), l'Église doit en effet être émondée, épurée et allégée par le Père qui discerne, taille et retranche. L'A. entend participer à ce processus en livrant quelques réflexions théologiques et de pastorales. L'ouvrage s'articule autour de trois idées essentielles que le lecteur est invité à faire siennes : tous concernés, les victimes d'abord, il faut que justice passe.

Dans la première partie de l'ouvrage (« Le moment de l'Église »), l'A. insiste sur la nécessité de ne pas remettre à plus tard l'examen de conscience ni les résolutions. « *Voici le moment favorable, voici l'heure du salut* » (2 Cor 6, 2). L'ampleur des abus constatés en Occident depuis 1945, d'une part, et les soupçons d'abus en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient, d'autre part, montrent l'urgence de la tâche. La culture du « pas vu, pas pris » n'est plus de mise. Plus que de tourner la page, il s'agit de se convertir. Pour ce faire, chacun est invité à balayer devant sa porte. Faute de quoi, ce qui ressemble plus à un cancer métastasé qu'à une fièvre passagère continuera à stériliser les initiatives missionnaires et à faire fuir les vocations.

Dans une deuxième partie (« Victimes et bourreaux »), l'A. se tourne vers les personnes, aussi bien les victimes que les bourreaux. Les premières sont ces pierres vivantes qui composent la maison de Dieu (1 Pi 2, 5) et dont saint Paul écrit qu'elles sont temples du Saint-Esprit (1 Cor 6, 19). Aussi les abus sont-ils de véritables profanations qui blessent et le corps et l'âme des victimes. Quant aux bourreaux, ils font partie de ces mauvais pasteurs flétris par l'Évangile

Juillet 2019

Adresses

Prieuré Saint-Florent
93, rue du Général De Gaulle
67280 URMATT
Tél. 09 60 40 01 77
prieurestflorent.fsspx@sfr.fr

Chapelle N.D. du Rosaire
28, rue du Faubourg-de-Pierre
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 22 61 06

Sommaire

Paroles d'un évêque	p. 1
Marthe et Marie	p. 3
Le calendrier du mois	p. 4

N° 259

(Jn 10, 11-16) qui, d'une part, ont abusé de la confiance et du respect des chrétiens et, d'autre part, ont fait main basse sur les brebis au lieu de les conduire au Christ. Que faire de ces mauvais pasteurs ? La question reste hélas sans réponse.

Dans la troisième partie (« La justice et la miséricorde »), l'A. essaie de démêler l'écheveau des relations subtiles entre justice et miséricorde. L'une et l'autre n'ont pas bonne presse, car « *il y a ceux que la justice effraie* » et « *il y a ceux que la miséricorde agace* » (p. 150). Or, « *celui qui ne pratique pas la justice n'est pas le fils de Dieu ; de même celui qui n'aime pas son frère* » (1 Jn 3, 10). Depuis plusieurs décennies, l'amour a bénéficié d'une faveur sans limite tandis que la justice avait mauvaise réputation. Autant miséricorde est synonyme d'amour et de douceur, autant justice rime avec violence, vengeance et haine. Un rééquilibrage était devenu nécessaire.

Pour y parvenir, l'A. consacre de longues pages à expliquer ce que sont la justice de Dieu, la justice des hommes dans l'Église et dans la cité et la justice des regards. Il montre également comment la miséricorde présuppose et accomplit la justice. Des deux larrons crucifiés avec Jésus, l'un accepte la justice et s'ouvre à la miséricorde, l'autre méprise la justice et se ferme à la miséricorde (Lc 23, 39-43). Dans les faits, la miséricorde doit purifier et transformer les victimes comme les bourreaux.

Dans une quatrième et dernière partie (« L'Église de la lumière »), l'A. en appelle à une Église qui veille et qui sème. D'une part, l'Église doit être vigilante pour détecter sans retard ni faiblesse les ennemis de l'extérieur comme ceux de l'intérieur. Ce devoir de vigilance incombe non seulement à l'évêque, mais également à tous les chrétiens qui devraient veiller les uns sur les autres. D'autre part, l'Église doit continuer à semer l'espérance dans les cœurs, y compris et surtout dans ceux des victimes.

LES LIMITES DE L'EXERCICE

Une des clés du drame qui secoue actuellement l'Église est la confusion entre justice et miséricorde. Ce point n'a pas échappé à l'A. qui consacre de longues pages à définir l'une et l'autre vertus et à préciser leurs rapports mutuels. Laissant de côté un langage technique qui ferait fuir ses lecteurs, l'A. explique simplement ce qui distingue la morale de la loi, pourquoi la cité et l'Église ont besoin de lois, comment ces différentes lois s'articulent, etc.

L'A. est hélas plus confus lorsqu'il évoque « la justice des regards » et le scandale. Il souligne à juste titre que l'exercice de la justice doit aller de pair avec une certaine publicité pour

que l'ordre au bien commun soit restauré, les bons récompensés et les méchants punis.

Mais un constat s'impose : la crise actuelle ne résulte pas d'un manque de publicité dans l'exercice de la justice, mais du fait que la justice n'a tout simplement pas été rendue. On peut comprendre que l'autorité souhaite entourer de discrétion certaines affaires délicates afin que la justice s'exerce dans la sérénité. Par contre, ce qui est intolérable et inadmissible, c'est de prétexter la discrétion pour cacher un déni de justice. Voilà la véritable pierre de scandale.

Par ailleurs, l'A. se trompe lorsqu'il mêle la justice (des regards) et le scandale. Le scandale comme la miséricorde se définissent en effet à partir de la charité : le scandale est un péché opposé spécialement à la charité (II-II, q. 43) ; la miséricorde est une manifestation extérieure de la charité (II-II, q. 30). Justice et scandale doivent donc être adéquatement distingués tout comme justice et miséricorde, sous peine d'entretenir la confusion dans les esprits.

Le lecteur reste également sur sa faim quant aux causes spécifiques de la crise actuelle. L'A. écrit à plusieurs reprises que les faits délictueux ont débuté à la fin de la seconde Guerre mondiale (p. 13, 18 et 34). Certes, mais pourquoi à ce moment-là ? Aucune raison n'est donnée.

Deux causes d'abus sont avancées : le cléralisme et une psychologie égocentrée (p. 84-89). Le cléralisme consiste à abuser de l'autorité spirituelle en la mettant au service des trois concupiscences (1 Jn 2, 16). Mais pourquoi le cléralisme ainsi défini serait-il plus prégnant de nos jours qu'autrefois ? L'A. n'en dit rien. Le cléralisme n'est donc pas une cause spécifique de la crise actuelle. Pas plus d'ailleurs que les personnalités égocentrées dont les méfaits sont d'aujourd'hui comme d'hier.

Le flou sur les causes de la crise actuelle entraîne fatalement un flou sur les remèdes à mettre en œuvre. La rédaction d'une charte de bonne conduite et de bienveillance est évoquée (p. 196-198). L'efficacité du remède est plus que discutable, car les abus n'ont certainement pas pour cause l'absence d'une telle charte !

L'idée d'amener les tribunaux diocésains à traiter de ces abus est séduisante (p. 191). Mais l'A. lui-même émet des doutes sur la capacité de l'Église à rendre justice (ib.). Ces doutes ne laissent pas d'être préoccupants dès lors qu'on pense aux innombrables procédures en nullité de mariage traitées par les officialités !

Faire justice après que le crime ait été commis est assurément une nécessité. S'attaquer aux racines du crime est plus urgent encore.

MARTHE ET MARIE

L'Évangile de saint Luc relate la visite de Jésus à Marthe et Marie (Lc 10, 38-42), deux sœurs qui avec leur frère Lazare habitent Béthanie. Alors que Marie est aux pieds de Jésus et écoute sa parole, Marthe s'active dans la maison et s'exclame : « *Seigneur, cela ne te fait rien que ma sœur me laisse servir toute seule ? Dis-lui donc de m'aider* ». Et Jésus répond : « *Marthe, Marthe, tu t'inquiètes et tu t'agites pour bien des choses. Une seule est nécessaire. Marie a choisi la meilleure part : elle ne lui sera pas enlevée* ».

Ces propos ne doivent pas être surinterprétés, car le reproche qu'ils formulent porte sur un point précis. Pour Jésus, la vie active et la vie contemplative sont complémentaires, mais la priorité doit aller à l'écoute de la Parole de Dieu.

Ce que Jésus ne dit pas

Une lecture distraite de l'Évangile conduit parfois à attribuer au divin Maître des pensées qu'il n'a pas.

En réalité, si Marie a choisi la meilleure part, il en résulte que l'activité de Marthe est bonne, quoiqu'elle soit moins parfaite. Ces deux femmes sont donc « *l'une et l'autre agréables au Seigneur, aimables toutes deux et toutes deux fidèles* » (Saint Augustin, **Sermon** 104). Jésus ne met pas en cause la générosité de Marthe ni la force de sa foi qui se manifeste au grand jour lors de la mort de son frère (Jn 11, 27).

De même, Jésus ne manifeste aucun mépris pour la vie domestique. Au contraire, le Maître est toujours attentif à ce que chacun mange à sa faim dans un cadre décent. Pris de pitié pour une foule fatiguée, il demande qu'elle soit nourrie sur place (Mt 14, 16). Le jour des Azymes, il charge Pierre et Jean de préparer la salle du repas pascal (Lc 22, 8). Rejoignant ses Apôtres après la Résurrection, il leur dit : « Venez déjeuner » (Jn 21, 12).

Par ailleurs, Jésus ne saurait reprocher à Marthe d'exercer l'hospitalité, puisque le Jeudi Saint il montre lui-même l'exemple, en lavant les pieds de ses Apôtres (Jn 13, 4-5). En outre, l'Évangile présente les œuvres de miséricorde comme indispensables au salut. Cependant Jésus n'est pas entièrement satisfait du comportement de Marthe.

L'objet du doux reproche

Jésus reproche à Marthe son inquiétude excessive et son agitation extérieure qui manifeste le trouble de son âme. Certes il est louable d'accomplir son travail avec zèle et de le mener à bien sans retard, mais une telle activité ne saurait réclamer une attention exclusive qui empêche de converser avec Dieu. Marthe s'égare, quand elle suggère que sa sœur serait davantage utile auprès d'elle qu'aux pieds du Seigneur.

De plus, par sa plainte, Marthe sous-entend que Marie a préféré au travail ménager la voie du confort et de la facilité, ce qui n'est pas juste. C'est pourquoi Jésus la reprend : « *Ne tiens pas pour paresseux les hommes que tu vois donner leur zèle à la Sagesse* » (Saint Ambroise, **Sur Luc** 7, 85).

En outre, Jésus suggère que Marthe n'accomplit pas les tâches imposées par son devoir d'état au moment opportun. Marthe agit bien, car elle exerce une activité honnête et nécessaire, mais elle a tort de la réaliser alors que Jésus est là. Le Seigneur « *veut que l'on considère le "temps" et que l'on ne consacre pas aux choses charnelles le temps de l'instruction spirituelle* » (Saint Jean Chrysostome, **Sur Jean**, Homélie 44).

Deux vies, une priorité

Malgré tout, l'opposition entre Marthe et Marie ne doit pas être forcée, car à travers ce petit drame familial, l'Évangile entend présenter deux activités non pas rivales, mais complémentaires. Par la vie active, « *nous nous unissons au prochain dans la charité* » ; par la vie contemplative « *nous désirons et soupignons, dans l'amour de Dieu* » (Saint Bède le Vénérable, **Sur Luc** 3).

Ici-bas, ces deux vies s'appellent mutuellement dans un équilibre subtil qui varie selon la physionomie des âmes. Sans doute chez Marie prédomine l'attention aimante, alors que chez Marthe l'activité à servir est plus forte. Cependant ces deux attitudes se rejoignent : « *si Marthe elle-même n'avait entendu la Parole, elle ne se serait pas mise à son service ; son activité est l'indice de son attention ; et quant à Marie, elle était si bien consommée en l'une et l'autre vertu qu'il lui a été donné d'embaumer les pieds de Jésus, de les essuyer de ses cheveux et de remplir toute la demeure du parfum de sa foi* (Jn 12, 3) » (Saint Ambroise, **Sur Luc** 1, 9).

Il y a pourtant une différence essentielle entre ces deux vies. L'action est limitée à la vie terrestre, alors que la contemplation continuera dans l'éternité. Si la vie active cesse avec la mort, la vie contemplative atteint sa perfection dans la patrie céleste. « *Car le feu de l'amour qui commence ici-bas, devient encore plus ardent à la vue de Celui qu'il aime ; et donc la vie contemplative, une fois disparu le siècle présent, se parfait dans la lumière* » (Saint Bède le Vénérable, **Sur Luc** 3).

De plus, dans un monde aussi bruyant qu'agité, la disponibilité de l'esprit et du cœur que requiert la vie contemplative réclame une prise de distance certaine avec les nécessités temporelles et les affaires familiales. Pour Marie, il est impérieux d'écouter le Seigneur plutôt que d'aider sa sœur. Pour d'autres, il s'avère plus urgent de répondre à l'appel du Maître que de dire adieu aux siens ou d'enterrer un père (Lc 9, 59-61). Ces exigences qui heurtent la nature ne peuvent être comprises que devant la croix du Seigneur, expression de son amour.

Comme la Mère de Dieu, tout disciple de Jésus est appelé à être tantôt Marie, tantôt Marthe. L'équilibre à trouver entre vie de prière et service rendu au prochain dépend pour chacun de sa condition, des devoirs de son état, des circonstances et des inspirations de la grâce. En vacances, comme durant le reste de l'année, le chrétien est appelé à organiser sagement son temps, en faisant preuve de prudence.

Abbé Pierre-Marie BERTHE

A STRASBOURG		PROGRAMME LITURGIQUE JUILLET 2019		AU MULLERHOF	
Messes	Confessions			Messes	Confessions
18h15	17h45	Lu 01	FÊTE DU PRÉCIEUX SANG	11h00	
07h15		Ma 02	VISITATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE	11h00	
18h15	17h45	Me 03	St Irénée, E. & M.	08h00	
		Je 04	De la férie	08h00	
18h15	17h45	Ve 05	St Antoine-Marie Zaccaria, C.	11h00	
11h00	10h30	Sa 06	De la Ste Vierge au samedi	11h00	
07h00		Di 07	4^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE	07h00	
18h15	17h45	Lu 08	Ste Elisabeth, Re. & Vv.	08h00	
07h15		Ma 09	De la férie	08h00	
18h15	17h45	Me 10	Les 7 frères, Stes Rufine et Seconde, Mm.	08h00	
07h15		Je 11	De la férie, mémoire	08h00	
18h15	17h45	Ve 12	St Jean Gualbert, A., mémoire	11h00	
11h00	10h30	Sa 13	De la Ste Vierge au samedi	11h00	
10h15	09h30	Di 14	5^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 15	St Henri Empereur, C.	07h00	
07h15		Ma 16	De la férie, mémoire	07h15	
18h15	17h45	Me 17	De la férie, mémoire	07h15	
07h15		Je 18	St Camille de Lellis, C., mémoire	07h15	
18h15	17h45	Ve 19	St Vincent de Paul, C.	07h15	
11h00	10h30	Sa 20	St Jérôme Émilien, C., mémoire	07h15	
10h15	09h30	Di 21	SAINT ARBOGAST, E. & C., mémoire	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 22	Ste Marie Magdeleine, P.		
		Ma 23	St Apollinaire, E. & M., mémoire	07h15	
18h15	17h45	Me 24	De la férie, mémoire		
		Je 25	SAINT JACQUES LE MAJEUR APOTRE	07h15	
18h15	17h45	Ve 26	SAINTE ANNE, MÈRE DE LA T.S. VIERGE		
11h00	10h30	Sa 27	De la Ste Vierge au samedi, mémoire		
10h15		Di 28	7^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE	08h30	07h45
18h15	17h45	Lu 29	Ste Marthe, V.		
		Ma 30	De la férie, mémoire	07h15	
18h15	17h45	Me 31	St Ignace de Loyola, C.		

Dates à retenir :

- Congrès des Familles : du 5 au 7 juillet à l'École Saint Michel (près de Châteauroux)
- Pèlerinage du Mont Sainte-Odile : dimanche 7 juillet
- Université d'été de la Fraternité : du 14 au 18 août à l'École Saint-Joseph-des-Carmes (près de Carcassonne)

Carnet paroissial :

- Marie Guignand née le 15 juin à Sélestat, baptisée le 29 juin au Mullerhof

Activités à Strasbourg :

- Chorale : le dimanche à 09h30
- Vêpres et Salut : dimanche 14 juillet à 17h15

Activités dans la vallée de la Bruche :

- Messes basses : du mardi 16 au samedi 20 juillet, mardis 23 et 30 juillet, jeudi 25 juillet à 7h15 au Prieuré